

CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2013

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Lucien BATTANDIER, Ingrid MEUNIER, Alain COQUET, Lionel TAMAIN, Jérôme LACOUR, Bernard THIEN

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Ingrid MEUNIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- *le compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2013*

Démarche Contrat Communal d'Aménagement de bourg (COCA) / Contrat Communal Simplifié (COCS)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer un contrat communal simplifié avec le Conseil Général de la Loire.

Ce contrat permettrait le recensement et la mise en cohérence des projets communaux à 3 ans avec un appui technique du Conseil Général.

Les opérations recensées sont prioritaires sur les lignes traditionnelles. Elles seront financées selon les modalités d'intervention en vigueur à la date d'instruction de chaque dossier.

Monsieur le Maire souligne qu'aucune intervention du Conseil Général ne sera possible en dehors des opérations inscrites au contrat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de programmer les différents travaux à réaliser afin de les inscrire au sein de ce COCS.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la mise en place d'un COCS avec le Conseil Général

Décision Modificative au budget assainissement

Il convient d'apporter une modification au budget primitif assainissement 2013 les prévisions budgétaires n'étant pas suffisantes :

Dépenses de fonctionnement : compte 615 + 1 500.00 €

compte 6063 - 100.00 €

Recettes de fonctionnement : compte 704 + 1 400.00 €

Fête Patronale

Monsieur le Maire informe de sa prise de position quant à l'organisation de la fête patronale à proximité de la salle des fêtes. Il précise qu'il a rencontré les membres du bureau du comité des fêtes afin de leur faire part de son mécontentement que la fête ne soit pas organisée dans le bourg.

En effet la délocalisation de la fête vide le centre bourg le jour de la fête patronale, ce qui paraît contradictoire. Celle-ci s'apparente plus à une kermesse qu'à une fête de village. Malgré cette intervention le Comité des Fêtes maintient sa décision.

Christine CHARRET précise que le Comité s'engage à faire tout son possible pour que la fête ait lieu dans le bourg l'an prochain. Elle propose également qu'une rencontre ait lieu entre la municipalité et le Comité des fêtes en début d'année pour évoquer ces problèmes. Le conseil à l'unanimité décide de maintenir cette année l'aide apportée au Comité des Fêtes.

Vente maison Georges GEORGES

Le conseil municipal décide :

- l'extension du réseau d'électricité
- l'extension du réseau Telecom
- le raccordement de la parcelle au réseau d'eau potable si nécessaire

Extension électrique COOP

Le conseil municipal décide de la pose de 2 compteurs supplémentaires.

Division de parcelles pour régularisation au lieu-dit Rochefort avec Mme Corinne BERTRAND et Marie-Alice VEILLAS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que suite à des erreurs cadastrales relevées sur le terrain, il convient de mettre à jour le cadastre et d'établir des actes administratifs. Après une rencontre sur les lieux et en présence du géomètre, il avait été convenu du terrain à céder gratuitement.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les actes administratifs avec les personnes concernées

Questions diverses

- Location barnum : lorsque le barnum :
 - sera réservé par une association communale (gratuitement)
 - ne sera pas installé par cette même association
 - aurait pu être loué par un particulier ou une association extérieure à la commune
 - ⇒ un dédommagement correspondant à la moitié du montant de la location qui aurait été encaissé sera demandé à l'association
- Le conseil municipal donne son accord pour prêter le local épicerie à Arlette DEJOB en attendant que les travaux de réhabilitation des locaux qui lui seront loués soit réalisés. L'eau et l'électricité seront à sa charge
- L'entreprise MCM réalisera les travaux de réfection de la façade de l'école en juillet

Séance levée à 22 h 30

Le Maire
Daniel PEROTTI